

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixantième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2012 à 18 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 5 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la trois cent soixantième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2012 à 18 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 46.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-neuvième (30 août 2012) réunion
- 3.- Engagement d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau
- 4.- Approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
- 5.- Approbation du protocole d'entente cadre avec l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HEdS-La Source, Suisse)
- 6.- Approbation du protocole d'entente de partenariat avec Développement économique – CLD Gatineau (DÉ – CLD Gatineau)
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine réunion
- 9.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent cinquante-neuvième (30 août 2012) réunion**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Sébastien Brunet, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-neuvième réunion (30 août 2012), et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Engagement d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Georges Farid, directeur du Département d'études langagières, de madame Madeleine Stratford, professeure au Département d'études langagières, de madame Michèle Laliberté, professeure au Département d'études langagières, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu huit (8) candidatures et en a retenu cinq (5) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Marie-Hélène Gauthier à titre secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau.

Madame Gauthier possède environ sept (7) années d'expérience en secrétariat. Elle a

travaillé de 2008 à 2012 au cabinet RPGL Avocats à titre de secrétaire juridique. Auparavant, elle a travaillé comme adjointe administrative à la Fondation des maladies du cœur du Québec, et ce, pendant un (1) an. Elle a complété un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat (2005) à l'École des métiers de l'informatique du commerce et de l'administration (ÉMICA) à Montréal.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 360-CX-1579 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau (Marie-Hélène Gauthier); laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Approbation des rapports découlant de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, l'Université a préparé le « Rapport de performance et perspectives de développement » ainsi que « l'État de traitement 2011-2012 » afin qu'ils soient dûment approuvés par l'instance appropriée, en l'occurrence le comité exécutif, et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 30 septembre 2012.

Le *Rapport de performance et perspectives de développement* ainsi que *l'État de traitement 2011-2012* sont présentés aux membres.

Un membre déplore la faible capacité de l'UQO à attirer des étudiants étrangers et fait remarquer aux membres que l'Université du Québec à Chicoutimi en comptait deux fois plus en 2011. Il estime que des actions devraient être mises de l'avant pour améliorer cette situation. Le recteur dit partager cette préoccupation et précise que cet aspect, qui figure parmi les éléments du *Plan stratégique UQO 2009-2014*, demeure une priorité. Il ajoute par ailleurs que des changements ont été apportés aux règles de financement du MELS afin d'encourager les universités à accueillir davantage d'étudiants étrangers.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les statistiques présentées sur la fréquentation des universités du réseau par les étudiants étrangers peuvent varier en fonction de la définition qui est appliquée. En effet, la définition « d'étudiants étrangers », si elle inclut ou non ceux qui ont obtenu le statut d'immigrants reçus, par exemple, peut modifier de façon importante le classement des constituantes. Le vice-recteur corrobore également les propos du recteur et affirme que la diversité ethnique constitue une réelle richesse pour l'UQO et que cette présence, importante au sein de corps professoral, doit se refléter au sein de la population étudiante.

Un membre considère que les informations fort intéressantes du *Rapport de performance et perspectives de développement* pourraient être utiles pour orienter la planification stratégique. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que certaines des informations contenues dans ledit rapport figureront au rapport annuel en voie de préparation par le Bureau du recteur.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne, dans le cadre de cet exercice, le travail soigné et d'une grande qualité de madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au Décanat des études, qui a élaboré les documents relatifs à la section enseignement et recherche du rapport.

À un membre qui souhaite savoir si les membres du conseil d'administration auront accès à ces documents, le recteur indique que ce n'est pas prévu et que ceux-ci sont envoyés directement au MELS.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 360-CX-1580 concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*; laquelle résolution est jointe en

appendice.

5.- Approbation du protocole d'entente cadre avec l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HEdS-La Source, Suisse)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que madame Francine de Montigny, professeure en sciences infirmières à l'UQO, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, directrice du Centre d'études et de recherche en intervention familiale et directrice du Groupe de recherche sur la santé mentale chez les hommes en période postnatale, collabore depuis plus de cinq années maintenant avec des professeurs de l'Institut et Haute École de la Santé La Source située à Lausanne en Suisse (HEdS - La Source).

Pour les cinq prochaines années, un certain nombre de nouvelles activités de collaboration ont été planifiées par la professeure Francine de Montigny et son homologue M. Philippe Delmas de l'HEdS - La Source, dont des projets de recherche communs portant sur les enjeux de la masculinité et la santé, ainsi que des activités de transfert des connaissances au plan de la santé familiale. De plus, des échanges d'étudiants sont prévus aux cycles supérieurs entre les l'UQO et l'HEdS - La Source. La réalisation de ces stages vise notamment à l'avancement de projets de recherche pour les étudiants de l'UQO et à la formation à l'intervention familiale pour les étudiants de l'Institut de la Source.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'approuver ce protocole d'entente cadre qui favorisera la réalisation des collaborations ci-haut mentionnées entre l'UQO et l'HEdS – La Source.

Un membre manifeste le souhait que la liste des ententes bilatérales soit mise à jour régulièrement sur le site Web de l'UQO, puisque cela ne lui semble pas être le cas actuellement. Le recteur mentionne que certains liens Web ont pu être brisés lors de la migration vers le nouveau site de l'UQO, ce qui pourrait expliquer que certains hyperliens ne soient plus à jour, mais ajoute que les données relatives aux ententes, disponibles sur la page du Décanat de la formation continue et des partenariats et vérifiées en séance, semblent être adéquates.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 360-CX-1581 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre avec l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HEdS-La Source, Suisse); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Approbation du protocole d'entente de partenariat avec Développement économique – CLD Gatineau (DÉ – CLD Gatineau)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la mission de Développement économique – CLD Gatineau est de stimuler le développement économique de Gatineau avec professionnalisme selon une perspective de développement intégré, structurant et durable avec la collaboration de ses partenaires afin d'épauler les entrepreneurs et organisations, moteurs de l'économie privée et sociale, dans la réalisation performante de leurs projets de démarrage, de consolidation et d'expansion.

Pour ce faire, Développement économique – CLD Gatineau (DE – CLDG) contribue à l'implantation, à la consolidation ainsi qu'à l'expansion des entreprises de Gatineau, en leur apportant une aide stratégique et financière afin de maximiser leur rendement ainsi que la création d'emplois locaux durables. C'est ainsi que DÉ – CLD Gatineau reconnaît l'importance de faire connaître ses outils, notamment ceux dédiés à l'entrepreneuriat, auprès des jeunes universitaires de l'UQO ainsi que son portail Web *Gatineau, ville d'affaires*.

De son côté, l'UQO organise annuellement des événements qui visent à informer ses étudiants des possibilités d'emplois, dont ceux issus de l'entrepreneuriat, notamment la *Foire de l'emploi* et la *Journée de l'entrepreneuriat*.

C'est dans ce contexte que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'approuver ce protocole d'entente de partenariat dont les retombées anticipées s'inscrivent bien dans la volonté que l'Université a de sensibiliser et d'informer sa population étudiante sur les opportunités d'emplois.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 360-CX-1582 concernant l'approbation du protocole d'entente de partenariat avec Développement économique – CLD Gatineau (DÉ – CLD Gatineau); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

À la question d'un membre qui demande s'il est possible à un étudiant d'occuper un emploi parmi ceux offerts par l'Université, tout en demeurant membre du comité exécutif ou du conseil d'administration, le recteur lui confirme qu'il n'existe effectivement aucun empêchement et que la personne peut continuer à siéger tant qu'elle conserve son statut d'étudiant.

Un membre soulève ce qui lui semble une contradiction dans le *Règlement de régie interne* de l'UQO, aux articles 4.1 et 4.3, concernant la limitation qui est indiquée à ce dernier article et relative au renouvellement de mandat. Le secrétaire général porte à l'attention des membres que ces articles du règlement de régie interne reproduisent les articles 32 et 33 de la *Loi sur l'Université du Québec* et qu'ils ne peuvent être modifiés. L'article 33 de la Loi précise que le mandat des personnes visées aux paragraphes b à f de l'article 32 ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Il ajoute que la Loi prescrit des durées variables des mandats et rappelle qu'un membre, sous réserve du maintien de son éligibilité, peut siéger jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé.

8.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 5 novembre 2012 à 18 h.

9.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Yves Dupont, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 15.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice